

canadiennes, au mois d'août 1965, laisse voir une certaine baisse dans plusieurs indices de radioactivité, si on les compare à ceux de la même période en 1964, et dans le cas des échantillons atmosphériques filtrés, l'indice est à son plus bas niveau depuis 1961.

La diminution du nombre d'essais nucléaires atmosphériques depuis la conclusion du traité bannissant ces essais dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, semble avoir été un facteur important de cette baisse dans les indices. Il ne faudrait pas pour autant relâcher notre vigilance. Les indices se maintiennent à un niveau élevé. Les sources d'irradiation naturelles demeurent toujours. Ma délégation veut répéter ici l'appel pressant que le Canada a maintes fois lancé à tous les pays pour que d'une part ceux qui ne l'ont pas déjà fait adhèrent au traité de Moscou et que d'autre part ce traité puisse s'appliquer à tous les essais nucléaires, quel que soit l'élément dans lequel ils sont conduits.

Qu'il me soit maintenant permis, Monsieur le Président, de commenter brièvement le projet de résolution A/SPC/L.125 dont nous sommes saisis ce matin. J'aimerais tout d'abord souligner que cette résolution s'en tient strictement à l'aspect administratif, scientifique et humanitaire de la question. Dans l'ensemble elle est semblable à la résolution adoptée à l'unanimité par cette Commission et par l'Assemblée générale à la 18^e session. Elle a pour but de confirmer la préoccupation de l'Assemblée générale en face des effets nocifs que causent les radiations ionisantes, quelles que soient leurs sources, et de confirmer qu'il est souhaitable que le Comité scientifique poursuive ses travaux: tel est le sens des paragraphes de son préambule.

Dans son dispositif, soit les paragraphes 2, 4 et 5, la résolution veut tout d'abord applaudir aux efforts déployés et aux résultats obtenus par le Comité scientifique, de même qu'à la collaboration que lui ont accordée les institutions spécialisées, en particulier l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et l'Agence internationale de l'énergie atomique. Elle veut ensuite prendre acte des rapports du Comité sur ses travaux à ses 13^e, 14^e et 15^e sessions, et de son intention de présenter un rapport de fond additionnel à la 21^e session de l'Assemblée générale et prie le Comité scientifique de poursuivre son programme d'activités. Enfin, elle veut recommander aux parties intéressées de continuer de coopérer avec le Comité scientifique et prie le Secrétaire général de continuer de lui fournir toute l'assistance nécessaire à la poursuite de ses travaux et à la diffusion de ses découvertes dans le grand public.

Voilà, Monsieur le Président, l'optique dans laquelle ma délégation a l'honneur de présenter à la Commission le projet de résolution A/SPC/L.125 au nom de ses 16 coauteurs. Nous demeurons plus que jamais convaincus que la coopération internationale dans ce domaine s'avère indispensable, afin de prévenir ou de guérir les effets malfaisants qu'ont les radiations ionisantes sur la nutrition, la santé, la génétique, la météorologie et sur toutes les manifestations de la vie. Les délégations coauteurs espèrent que la Commission, puis l'Assemblée générale, donneront comme par le passé à ce projet, toute leur attention et leur appui unanime.